

## **Commune d'UFFHEIM**

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM**

#### **DE LA SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 14 avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : M. Julien BARTH à M. Thomas LEIBY  
Mme Véronique SMALLWOOD à M. André RIBSTEIN

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.  
Il constate que le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR**

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Personnel communal
- Point 4 / Location de la chasse – Agrément de permissionnaire
- Point 5 / Droit de préemption urbain
- Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 8 / Divers & Informations

Accusé de réception en préfecture  
068-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Mis en ligne le 23/04/2025  
Par le Maire, André RIBSTEIN.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

#### **POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du lundi 17 mars 2025 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par tous les membres présents.

#### **POINT 2 / Affaires financières**

##### 2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les chèques suivants

*75,88 € à titre de remboursement de la consommation d'eau par Madame Sophie GRUNER ;*

*46,77 € à titre de remboursement de la consommation d'eau par Madame Marguerite GOEPFERT ;*

*101,13 € à titre de remboursement des frais d'électricité par Madame Marguerite GOEPFERT ;*

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

**POINT 3 / Personnel communal****3.1 Suppression d'un emploi permanent de secrétaire de mairie et création d'un emploi de secrétaire générale de mairie**

Sur rapport de l'autorité territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article ;

Vu la délibération en date du 01/08/1995 portant création de l'emploi permanent de secrétaire de mairie ;

Vu l'avis favorable n°CST2025/073 du comité social territorial en date du 03/04/2025 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de l'emploi permanent de secrétaire de mairie, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), compte tenu de la création du poste de secrétaire général de mairie.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 14/04/2025, l'emploi permanent de secrétaire de mairie disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), est supprimé.

Article 2 : Un emploi permanent de secrétaire générale de mairie disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), est créé en date du 14/04/2025.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3.2 Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée par le Centre de Gestion

Vu la délibération du 12 février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du 9 décembre 2024 concernant la prolongation de la convention de participation Prévoyance jusqu'au 31 décembre 2025 et l'augmentation des taux de cotisation ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

FIXE le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 256 € par an et par agent.

3.3 Participation de la collectivité à la protection santé

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 instaurant un dispositif de participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2012 ;

Vu la délibération du 17 décembre 2012 approuvant les modalités de participation de la Commune d'Uffheim en faveur du personnel communal ;

Vu la délibération du 11 mars 2024 modifiant les montants de la participation de la Commune ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

MODIFIE les montants de la participation de la Commune comme suit

Accusé de réception en préfecture  
068-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Agents soumis au régime local de la sécurité sociale – Montant Mensuel

- Agent seul 26,65 €
- Agent + enfant(s) 39,45 €
- Couple 44,80 €
- Couple + enfant(s) 58,65 €

Agents soumis au régime général de la sécurité sociale – Montant Mensuel

- Agent seul 50,15 €
- Agent + enfant(s) 61,85 €
- Couple 73,60 €
- Couple + enfant(s) 106,70 €

CONFIRME la procédure de labellisation afin de verser la participation communale aux agents communaux.

## POINT 4 / Location de la chasse – Agrément de permissionnaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur René ALMY, locataire de la chasse pour la période 2024-2033, sollicite l'agrément pour le permissionnaire suivant :

- M. Sébastien AMMANN domicilié 19 rue du Gué à 68220 KNOERINGUE

Le permissionnaire a fourni les pièces nécessaires pour la demande d'agrément.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord quant à l'agrément du permissionnaire.

Vu le cahier des charges des chasses communales ;

Vu la convention de gré à gré du 26 septembre 2023 ;

Vu la demande en date du 17 mars 2025 de Monsieur René ALMY, adjudicataire de la chasse pour la période 2024/2033 proposant la liste nominative des personnes autorisées à chasser non accompagnées sur le lot de la chasse à Uffheim ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'agrément de Monsieur Sébastien AMMANN de Knoeringue pour chasser non accompagné sur le lot de la chasse d'Uffheim.

## POINT 5 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
068-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

A été prononcée la renonciation au Droit de Préemption Urbain sur l'immeuble suivant

♦ *Section 5 parcelle 101 – rue Camille Roche – 438 m<sup>2</sup>*

#### POINT 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

##### 6.1 Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire enverra le procès-verbal du conseil communautaire du 26 mars 2025 aux conseillers municipaux.

Il informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 24 avril 2025.

#### POINT 7 / Rapport des Adjointes & Commissions

##### 7.1 René ALMY

Monsieur René ALMY rend compte de la commission « Valorisation des Déchets » de Saint-Louis Agglomération à laquelle il a assisté le 19 mars 2025.

Il informe que des barrières seront installées à la déchetterie de Sierentz au mois de juillet 2025.

Il rend compte de l'Assemblée Générale du Centre de Soins du 20 mars 2025. Après une légère baisse, l'activité reprend.

Il informe également que l'Assemblée Générale de l'association Mémorial Maginot de Haute-Alsace s'est déroulée le 21 mars 2025. Les membres ont confirmé leur participation aux manifestations communales.

Monsieur René ALMY rend compte de la réunion du Syndicat Mixte du Sundgau Oriental à laquelle il a assisté le 24 mars 2025 à Rixheim en compagnie de Monsieur le Maire.

Il informe que l'Assemblée Générale des Donneurs de sang de Waltenheim s'est déroulée le 26 mars 2025. L'association remercie la commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle. Il indique qu'une administrée d'Uffheim a été diplômée et que 57 dons ont été recueillis lors de la dernière quête à Uffheim.

Enfin, il rend compte de l'Assemblée Générale de la Brigade Verte du 8 avril 2025.

## 7.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école du 27 mars 2025.

Les points de l'ordre du jour sont les suivants :

### 1- Vie de l'école

#### 1.1- Activités scolaires à l'école :

- 11/11 : Commémoration de l'Armistice et Libération d'Uffheim
- 7/12 : Venue du St Nicolas (papa d'élève) et jus de pommes offert par VAN HEDDEGHEM L. Merci à la commune pour les manalas
- Courant décembre : lecture de contes par Valérie du périscolaire
- Livre (cadeau de fin d'année) offert à tous les enfants avec le budget de la commune (coût d'environ 700€)
- Réalisation de calendrier de l'avent sous forme d'escape game
- Activités sportives avec le coach Julien (budget commune) : uni hockey (classe de Sophie Metzger-Himmeler), tchouk ball (classe de Marie-Odile Hess), Gymnastique au dojo (classe de Mélanie Glanetas)
- Evaluations en Français et Maths (uniquement pour les élèves de CP) réussies
- Intervenante bucco-dentaire dans les 3 classes
- Préparation du spectacle de l'école (travail sur des chorégraphies, arts plastiques, ...)

#### 1.2- Activités scolaires hors de l'école :

- Séances de natation (environ 10) pour 46 élèves le jeudi matin jusqu'à début juin. Objectif : être à l'aise dans l'eau. Test à réussir pour partir en classe de découverte.
- Médiathèque de Sierentz
- « Savoir rouler à vélo » animé par Julien les mardis après-midi du 22/4 au 2/7 pour les élèves du CP au CM2 (gratuit, subventionné)
- 24/4 après-midi : venue de la gendarmerie pour la séance d'éducation routière.

#### 1.3- Classe de découverte

- 9928 € récoltés avec les actions menées par les parents d'élèves (environ 800 € pour les chocolats, 1800 € avec le marché aux puces, 1300 € avec la vente de gâteaux à l'hyper U, 2100 € avec le marché de la St Nicolas, 1200 € puis 650 € avec les ventes de fromages, 170 € avec la vente de plat à emporter, 1900 € avec la tombola (60 lots)
- 38 élèves + 2 enseignantes + 4 parents
- Trajet : train + bus : coût environ 10 000 €
- Total 29 000 € - 10 000 € (actions) – 2 000 € (commune). Reste à payer par enfant : environ 450 €
- Marie-Odile Hess est tenue de proposer une solution d'accueil pour les 5 élèves qui ne partent pas en classe de découverte. 3/5 restent à la maison.

Attente réponse de 2  
 Accusé de réception en préfecture  
 068-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
 Date de télétransmission : 22/04/2025  
 Date de réception préfecture : 22/04/2025

**2- Organisation : rentrée 2025 – 2026 :**

**2.1- Effectifs**

PS 16 / MS 11 / GS 16

CP 3 / CE1 9 / CE2 10 / CM1 7 / CM2 9

**2.2- Répartition / organisation des classes :**

Organisation envisagée si ouverture de classe : 1 classe de PS et MS + 1 classe de PS et GS à l'école maternelle. La sieste des PS se ferait au sous-sol de l'école élémentaire.

A discuter courant mai. J'ai proposé à Marie-Odile Hess et Mélanie Glangetas de faire une réunion en Mairie pour anticiper les éventuels besoins (matériel, ATSEM, ..)

**3- Autres**

- Une sortie de fin d'année avec les élèves de maternelle est en cours de réflexion.
- Foot interdit dans la cour suite au comportement de certains élèves.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

**7.3 Patrick WADEL**

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 18 mars 2025.

❶ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0007 déposée par Monsieur Alexandre SIESS et Madame Laetitia BLENNY, 1 allée des Coteaux – 68510 UFFHEIM, pour la création d'une clôture en panneaux rigides d'une hauteur de 1,53 m sur une longueur de 30 de mètres avec des plaques de soubassement de 0,25 m de hauteur, section 5 parcelles 406 et 410 : Avis favorable.

❷ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0008 déposée par BTP de l'Est représenté par Monsieur OZDER Remzi pour le compte de Monsieur Thomas PESEUX, 6 rue Denis Papin – 68190 ENSISHEIM, pour la construction d'une piscine hors sol en béton avec casquette de 46 m² à l'adresse 11 Muehlweg – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 225 : Avis défavorable – dossier incomplet. Il manque le plan de masse avec l'implantation de la piscine par rapport aux limites et cotations.

❸ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0009 déposée par Monsieur Kévin GASSER, 3 D rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, pour la transformation des clôtures grillagées avec des panneaux occultants en composite anthracite d'une hauteur de 1,80 m, section 1 parcelle 737 : Avis défavorable - dossier incomplet. Il manque les différents plans et les cotations.

❹ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0010 déposée par Monsieur Kévin GASSER, 3 D rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, pour la pose d'une pergola non fixée au mur sur terrasse, section 1 parcelle 737 : Avis défavorable - dossier incomplet. Il manque les différents plans, cotations, coupes.

Accusé de réception en préfecture  
068-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

⑤ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0011 déposée par Monsieur Thierry WEBER, 2 rue Brunnstube – 68510 UFFHEIM, pour un projet de construction de piscine de 8,00 x 4,00 de profondeur 1,50 mètres, section 5 parcelle 433 : Avis favorable. Le dossier est en cours d'instruction dans le service urbanisme de Saint-Louis Agglomération.

⑥ Modification de permis en cours de validité PC 068 341 22 F0014-M01 déposé par Monsieur Thierry MULLER, 25 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture côté Nord de tout le hangar (agrandissement + existant), situé au lieu-dit Zaessmaettlen – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelles 18 et 20 : Avis favorable. Le dossier est en cours d'instruction dans le service urbanisme de Saint-Louis Agglomération.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 8 avril 2025.

① Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 25 0002 déposée par la SCP TRESCH, par Maître Pascal SOMMERHALTER, 6 rue Sainte Catherine, B.P. 1337 – 68100 MULHOUSE pour un projet situé au lieu-dit Neumatten dans la Rue Camille Roche, section 5 parcelle 101, surface du terrain 4,38 ares : Avis favorable.

② Déclaration Préalable DP 068 341 25 0012 déposée par GRTE représentée par M. Ruben LEVY, 5 rue du Conflans – 94220 CHARENTON-LE-PONT, pour un projet d'installation de 12 panneaux photovoltaïques pour une surface de 21,89 m<sup>2</sup> (production autoconsommée et surplus revendu) au 2 C allée des Acacias - 68510 UFFHEIM, chez M. Nicolas DA ROCHA, section 5 parcelle 384 : Avis favorable.

③ Déclaration Préalable DP 068 341 25 0013 déposée par Madame Véronique STARK-ROGEL, 4 rue des Loriots – 68220 HESINGUE, pour la création de deux lots en vue de la construction de bâtiments à usage d'habitation, situés Rue Bifang – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelle 439, surface du terrain 13,45 ares : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

#### 7.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que l'enrobé de la rue du Moulin a été refait par TP Pays de Sierentz. Des travaux d'enrobés dans la rue de la Liberté sont également prévus d'ici fin avril 2025.

Accusé de réception en préfecture  
068-218803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

POINT 8 / Divers & Informations

8.1 Agenda

| Date                         | Réunion - Manifestation | Heure & Lieu                         |
|------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Lundi 19 mai                 | Conseil Municipal       | 19 h 30<br>Mairie                    |
| Samedi 24 mai                | Journée citoyenne       | 8 h 30 – 13 h 00<br>Atelier communal |
| Lundi 23 juin                | Conseil Municipal       | 19 h 30<br>Mairie                    |
| Vendredi 27 juin             | Barbecue communal       |                                      |
| Du 1 <sup>er</sup> au 5 août | Jumelage                |                                      |

8.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Compte-rendu du conseil d'école du 27 mars 2025
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 18 mars 2025
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 8 avril 2025

8.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire félicite Monsieur Gérard LOHRENGEL et les membres de la commission Bricolage pour la jolie décoration de Pâques installée dans le village.

Il informe qu'à la demande de l'Association des Maires du Haut-Rhin, une banderole de soutien à Cécile KOHLER, otage en Iran depuis 3 ans, a été apposée devant la mairie.

8.4 Tour de table

Monsieur René ALMY regrette l'incivilité de certaines personnes lors des locations de la salle.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 05.*

Le Maire,  
André RIBSTEIN.

Le Secrétaire,  
Elodie LE GALLOUDEC

088-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

**TABEAU DE PRESENCE**  
**POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM**  
**DE LA SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

**ORDRE DU JOUR**

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
 Point 2 / Affaires financières  
 Point 3 / Personnel communal  
 Point 4 / Location de la chasse – Agrément de permissionnaire  
 Point 5 / Droit de préemption urbain  
 Point 6 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers  
 Point 7 / Rapport des Adjointes & Commissions  
 Point 8 / Divers & Informations

| <i>Nom &amp; Prénom</i>    | <i>Qualité</i>                  | <i>Procuration</i>                                 |
|----------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|
| <i>RIBSTEIN André</i>      | <i>Maire</i>                    | ---                                                |
| <i>ALMY René</i>           | <i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>   | ---                                                |
| <i>PIGEOT Stéphanie</i>    | <i>2<sup>ème</sup> Adjointe</i> | ---                                                |
| <i>WADEL Patrick</i>       | <i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>  | ---                                                |
| <i>KOERPER Jean-Luc</i>    | <i>4<sup>ème</sup> Adjoint</i>  | ---                                                |
| <i>BARTH Julien</i>        | <i>Conseiller Municipal</i>     | <i>Procuration<br/>donnée à Thomas<br/>LEIBY</i>   |
| <i>SMALLWOOD Véronique</i> | <i>Conseillère Municipale</i>   | <i>Procuration<br/>donnée à André<br/>RIBSTEIN</i> |
| <i>COLETTI Charlotte</i>   | <i>Conseillère Municipale</i>   | ---                                                |
| <i>LEIBY Thomas</i>        | <i>Conseiller Municipal</i>     | ---                                                |
| <i>HOLBEIN Clarisse</i>    | <i>Conseillère Municipale</i>   | ---                                                |
| <i>HERTER Georges</i>      | <i>Conseiller Municipal</i>     | ---                                                |
| <i>MULLER Thierry</i>      | <i>Conseiller Municipal</i>     | ---                                                |
| <i>LOHRENGEL Gérard</i>    | <i>Conseiller Municipal</i>     | ---                                                |

Accusé de réception en préfecture  
 068-216803411-20250414-PV2025-04-14-DE  
 Date de télétransmission : 22/04/2025  
 Date de réception préfecture : 22/04/2025